
MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORETS TROPICALES
WORLD RAINFOREST MOVEMENT

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>
Éditeur: Ricardo Carrère

=====

BULLETIN 106 du WRM

Mai 2006 - Édition française

Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais

=====

Dans ce numéro:

* NOTRE OPINION

– De l’Amazonie parvient un message contre les “services environnementaux”

* LUTTES LOCALES ET NOUVELLES

AFRIQUE

- Afrique du Sud : les effets des plantations d’arbres sur les oiseaux
- Nigeria : les forêts du peuple et les flammes dévastatrices du fourneau à charbon d’Abacha
- RDC : la Banque mondiale reconnaît l’échec du projet PUSPRES

AMÉRIQUE DU NORD

– Mexique : parler des arbres

AMÉRIQUE DU SUD

- Brésil : alors, M. Liedeker, Aracruz est-elle polémique ou non ?
- Chili : la résistance du peuple mapuche à l’invasion des plantations d’arbres
- Colombie : le peuple indigène Motilón Bari se dresse contre les intérêts pétroliers pour la défense de ses droits
- Équateur : action et propositions contre les monocultures d’arbres
- Équateur : les Huaorani du parc Yasuní sont attaqués par des groupes forestiers et pétroliers

ASIE

- Chine : l’éternelle discussion sur les plantations d’eucalyptus et l’eau
- Inde : la fin des expulsions de la forêt ? Le nouveau code forestier
- Indonésie : l’expansion des plantations d’arbres à pâte, y compris l’acacia
- Laos : Suez Energy International et le barrage de Houay Ho

* GENERAL

– La nouvelle politique de la BID sur les peuples autochtones vaut-elle l’attente ?

– Rapport du CIFOR : les investisseurs ignorent de graves problèmes à propos des usines de pâte

* NOTRE OPINION

– De l’Amazonie parvient un message contre les “services environnementaux”

Les experts à la solde des transnationales se sont avérés capables d’une inventivité sans bornes pour mieux servir ceux qui les payent. Pour eux, rien n’est impossible, ni absurde, ni immoral. Parmi leurs exploits les plus récents figure le fait d’avoir réussi à mettre en vente la nature elle-même, par le biais de ce qu’on appelle « les services environnementaux ». Des expressions telles que « la vente d’oxygène » et « la vente de puits de carbone » sont devenues monnaie courante, en particulier dans les pays du Sud. Des centaines de fonctionnaires gouvernementaux, d’experts-conseil, de certificateurs, d’ONG conservationnistes nationales et internationales, d’organismes des Nations unies, d’agences de coopération, de banques privées et multilatérales, de courtiers en bourse et d’entrepreneurs s’acharnent, parmi d’autres, à se tailler leur part d’un gâteau évalué à des milliards de dollars. Pendant ce temps, ils achètent et vendent la diversité biologique, les connaissances traditionnelles, la conservation des ressources hydriques. N’importe quoi. Pour de l’argent et du pouvoir.

Le problème est que la plupart de ces « marchandises » (les services fournis par les forêts) ne sont pas à eux : elles appartiennent aux peuples qui habitent les forêts. Or cela n’arrête pas les vendeurs ni les acheteurs de « services environnementaux », qui disposent de deux moyens pour s’approprier le bien d’autrui. D’une part, de grandes entreprises que l’on appelle, à tort, des ONG écologistes – par exemple, The Nature Conservancy et Conservation International – acquièrent des droits sur les territoires, que ce soit en achetant des terres ou en gérant de prétendus projets de conservation, et expulsent les populations locales (généralement des peuples indigènes ou traditionnels). Elles deviennent ainsi propriétaires des « services » qu’elles s’empressent de commercialiser sur le marché international.

Le deuxième moyen consiste à obtenir, par la passation d’un contrat avec les représentants des communautés, l’usufruit de la forêt et donc des « services » qu’elle fournit. Ces contrats, généralement conclus de manière frauduleuse avec des populations qui ignorent leur vraie portée, octroient aux acheteurs des droits d’usage illimités sur une partie ou sur l’intégralité des « services » des forêts. Dans ce marché de dupes, les populations perdent pour quatre sous leur souveraineté sur les forêts, dont la « gestion » est transférée aux vendeurs et acheteurs de « services environnementaux ».

Néanmoins, à mesure que le processus avance, ces deux moyens sont de plus en plus contestés par les communautés concernées, qui élèvent la voix pour défendre leurs droits. Cette réalité est devenue évidente il y a quelques jours en Équateur.

En effet, une rencontre sur le thème « Services environnementaux : la Nature en tant que marchandise » a eu lieu les 19 et 20 mai en Amazonie équatorienne (à Puyo), à laquelle ont assisté des représentants de toutes les nationalités indigènes du pays, d’autres populations traditionnelles et d’ONG nationales et internationales. Les participants ont pris part à un débat documenté où la question a été analysée du point de vue local et mondial, et où l’on a exposé des cas concrets de contrats frauduleux imposés aux communautés. Après avoir examiné tous les aspects du problème, les participants ont déclaré à l’unanimité :

[...] « la NULLITÉ des contrats, conventions et projets qui impliquent la vente de services environnementaux ».

Cette déclaration (<http://www.wrm.org.uy/paises/Ecuador/Puyo.html>) porte sur bien d'autres points, dont il convient de souligner les suivants :

- « Nous refusons toute initiative comportant la vente de services environnementaux dans les territoires des peuples et des nationalités indigènes et des populations paysannes et afro-équatoriennes.
- Nous refusons l'application du dénommé Mécanisme de Développement Propre (MDP), prévu dans le Protocole de Kyoto, à des projets qui affectent les populations, tels que les barrages hydroélectriques, les plantations forestières et d'autres.
- Nous refusons dans nos communautés la passation de nouveaux contrats de vente de services environnementaux avec des ONG nationales ou internationales, des municipalités ou des particuliers.
- Nous exhortons la CONAIE et la CONFENIAE [des confédérations regroupant les communautés indigènes de l'Équateur] à intenter les actions en justice correspondantes pour que les notaires, les promoteurs de contrats et les ONG qui participent à ces opérations soient punis par la loi.
- Nous nous opposons catégoriquement à la présence, dans les territoires des peuples indigènes et des communautés paysannes et afro-équatoriennes, d'organisations telles que GTZ, Conservation International, The Nature Conservancy, Ecolex, Ecociencia, Fundación Natura, Arco Iris, Antisana et autres.
- Nous refusons les projets de prospection et de piraterie biologiques qui, travestis en recherches scientifiques, visent à s'approprier nos ressources naturelles et les connaissances traditionnelles qui y sont associées. »

En définitive, cette déclaration est un message important et très opportun que l'Amazonie adresse au monde entier, car il alerte les peuples contre les dangers que comporte ce commerce de « services environnementaux » et dénonce ceux qui prétendent s'approprier par ce biais les territoires des populations indigènes et traditionnelles. La fourberie des trafiquants de vie commence à devenir visible, à être dénoncée et combattue. On oppose à l'escroquerie la souveraineté et les droits des peuples, le mot d'ordre étant que la nature n'est pas une marchandise et qu'elle n'est pas en vente. C'est aussi simple que cela, et aussi profond.

* LUTTES LOCALES ET NOUVELLES

AFRIQUE

- Afrique du Sud : les effets des plantations d'arbres sur les oiseaux

En Afrique du Sud, plus de 1,5 million d'hectares ont été plantés d'arbres exotiques en régime de monoculture et, à l'heure actuelle, la plantation se poursuit au rythme de plus de 130 kilomètres carrés par an. En outre, les espèces exotiques envahissantes (surtout des eucalyptus, des pins et des acacias) couvrent 1,65 million d'hectares supplémentaires.

La population rurale d'Afrique du Sud a été fortement frappée par les conséquences de l'industrie des plantations, qui vont des expulsions au chômage, de la diminution des réserves d'eau à celle des sols et du libre accès aux ressources végétales et animales qui fournissent des aliments, des médicaments, du fourrage, du combustible, des matériaux de construction et tant d'autres biens.

Mais les gens ne sont pas les seuls à subir les effets de l'arboriculture forestière. Les oiseaux aussi sont atteints. À l'heure où plus de 80 % des prairies naturelles d'Afrique du Sud ont été détruits par les plantations d'arbres, John M^cAllister écrit ce qui suit :

« Le Sud de l'Afrique – dont la République d'Afrique du Sud et les Royaumes du Lesotho et du Swaziland – a été doué par la Nature de près de 40 espèces endémiques d'oiseaux. Douze d'entre elles – l'alouette de Lark, l'ibis du Cap, l'alouette de Botha, le pipit à gorge jaune, l'outarde plombée, le

tariet bifascié, le pipit alticole, le serin de Symons, le monticole espion, l'alouette à long bec et la prinia du Drakensberg – sont endémiques du biome de prairie (Harrison et autres, 1997). Les neuf premières figurent dans la liste de BirdLife International des oiseaux en péril ou menacés (Collar et autres, 1994). L'alouette de Lark est la seule espèce sud-africaine classée comme étant en péril grave dans le monde entier.

Tous les oiseaux endémiques de prairie mentionnés ci-dessus se trouvent dans les prairies humides d'altitude de l'escarpement oriental. Ces prairies ont été considérées par BirdLife International comme des zones d'oiseaux endémiques, c'est-à-dire des zones contenant au moins deux espèces dont la distribution mondiale est réduite à une région de moins de 50 000 km² carrés (Stattersfield et autres, 1998). D'autres oiseaux vulnérables présents dans cette zone sont l'hirondelle bleue, la grue de paradis et la grue caronculée, les trois en danger au plan mondial, et la grue royale, qui figure maintenant parmi les espèces en péril au plan national.

La plupart des plantations d'arbres sud-africaines ont été établies dans ce qui était auparavant la prairie humide de haute altitude, qui contenait la plupart des espèces mentionnées. Or, ces plantations ont eu un effet dévastateur sur la vie des oiseaux. Il suffit de jeter un coup d'oeil aux cartes de distribution de l'Atlas des oiseaux d'Afrique du Sud ou à n'importe quel guide des oiseaux de la région et de chercher, par exemple, l'alouette de Lark, pour voir à quel point le territoire de cette espèce est maintenant fragmenté. L'alouette bleue, souvent citée comme preuve du souci de l'industrie du bois pour l'environnement, n'a plus que de 40 à 50 couples se reproduisant en Afrique du Sud, soit moins de 10 % de la population originelle. La responsabilité de la disparition future de cette espèce en Afrique du Sud revient presque entièrement à l'industrie forestière.

Une étude menée à partir des données de l'Atlas des oiseaux d'Afrique du Sud (Allan et autres, 1997) montre les effets des plantations d'arbres sur ces espèces en particulier et sur les oiseaux en général. Les oiseaux de prairie ont disparu des régions densément plantées. Même dans les régions relativement moins peuplées de plantations on constate des effets négatifs sur la diversité des oiseaux en général.

Des renseignements non publiés recueillis dans les prairies du Mpumalanga du Sud montrent que la diversité d'espèces d'oiseaux dans les prairies presque intactes proches de Wakkerstroom est de 170 espèces au km². Quand on s'approche des zones fortement cultivées autour d'Amersfoort (où l'on cultive surtout du maïs), la diversité d'oiseaux descend à environ 120 espèces au km². Dans les zones entourant Panbult, qui ont été fortement peuplées d'arbres, la densité tombe à quelque 90 espèces au km². Il est peut-être encore plus significatif que la composition des populations d'oiseaux change elle aussi : les alouettes, les pipits et les cisticoles ne sont plus dominants, et sont remplacés par les pigeons et les serins. Il est intéressant de constater que la diminution du nombre d'espèces coïncide avec les données réunies dans les forêts naturelles et les plantations de l'Ouest du Kenya. »

Encore un méfait des monocultures d'arbres, qui vient renforcer la revendication de l'ONG locale SAWAC : plus de plantations d'arbres exotiques dans nos prairies naturelles !

Article fondé sur des informations tirées de : "Birds and Tree Plantations", John M^cAllister, <http://www.sawac.co.za/articles/birdsand.htm> ; "Tree Plantations and Water in South Africa", Philip Owen, <http://www.dams.org/kbase/submissions/showsub.php?rec=ENV109>.

– Nigeria : les forêts du peuple et les flammes dévastatrices du fourneau à charbon d'Abacha

L'instabilité politique du Nigeria pendant le régime d'Abacha en 1993 et 1994, qui a fait suite à l'annulation de l'élection présidentielle du 12 juin 1992 remportée par l'ancien nabab des affaires, le chef M.K.O. Abiola, avait provoqué une forte pénurie de pétrole lampant et la situation était grave à beaucoup d'endroits du pays. Cette pénurie conduisit à l'invention du « fourneau à charbon d'Abacha », une cuisinière fabriquée dans le pays et fonctionnant au charbon de bois.

Depuis cette époque-là, le fourneau d'Abacha a eu un grand succès et son utilisation s'est vite répandue, en raison des augmentations incessantes du prix du pétrole et du gaz de cuisine. Au Nigeria, le prix officiel du litre de pétrole lampant a augmenté de plus de 200 % au cours de la dernière décennie ; à l'heure actuelle, il est vendu à un prix non officiel qui est presque le double du prix officiel de 0,5 USD. De ce fait, le commerce du charbon a pris de l'essor en diverses régions du pays au point que, à présent, les forêts du peuple en pâtissent.

Ce commerce, qui est l'affaire la plus prospère de la région Oke Ogun de l'État d'Oyo, où se trouve le Parc national Old Oyo, s'est étendu aux États de Kwara, de Lagos et d'Ogun.

À Saki (une ville ancienne qui est la plus grande de la région d'Oke Ogun) chaque rue à son grand commerçant où s'approvisionnent les marchands de gros et les détaillants, même ceux des États voisins. L'affaire s'est si bien organisée que diverses parties prenantes ont constitué des associations. À présent, tout semble indiquer que les commerçants ont commencé à exporter du charbon, puisqu'il y a des remorques chargées de conteneurs qui viennent à Saki pour transporter du charbon à l'État de Lagos, qui se trouve sur la côte. Cela risque sans doute d'augmenter le désastre dans les forêts de la région.

À la différence de ce qui est arrivé aux Twa du Rwanda, aux Ogiek du Kenya, aux Batwa d'Ouganda, aux Amérindiens du Guyana et aux Suramaka du Surinam, qui ont tous été expropriés, au Nigeria c'est malheureusement le peuple lui-même, poussé par les problèmes économiques orchestrés par des administrations insensibles, qui est en train de détruire ses forêts à un rythme alarmant et sans précédent.

Les conséquences, qui s'étendent sur les domaines économique, environnemental et social, sont énormes et dévastatrices. Les forêts anciennes ont presque disparu et les producteurs commencent à tourner leur attention vers des essences préalablement délaissées, y compris des arbres exotiques. Les prix des produits de bois ont augmenté énormément pendant la dernière décennie, en raison du manque de matière première. La diminution de la production d'aliments se fait sentir, car les gens ont abandonné l'agriculture pour se tourner vers le charbon, une affaire plus lucrative. La pollution environnementale devient grave ; il y a eu des incidents en raison d'intrusions illégales dans les forêts des autres pour couper du bois pour la production de charbon.

Pour aggraver encore les choses, les gouvernements concernés n'ont jamais pris des mesures concertées pour décourager ou enrayer cette tendance. Il n'y a pas de campagnes formelles d'information pour éduquer les gens et leur faire connaître les conséquences environnementales du commerce de charbon. Alors qu'il n'y a pas de législation pour le freiner dans les États concernés, celui de Kwara, peut-être à cause de la fragilité de sa végétation de savane, avait annoncé que l'usage du charbon serait interdit, mais cela n'a jamais été appliqué. Les gens affirment que le gouvernement devrait de son côté se montrer sérieux et réduire les prix du pétrole et du gaz de cuisine.

Du fait de la généralisation rapide des cuisinières à charbon et de leurs conséquences pour l'environnement, il est devenu nécessaire que les gouvernements (fédéral, étatiques et locaux) et les Organisations non gouvernementales (ONG) interviennent d'urgence. Les gouvernements devraient créer une législation appropriée pour freiner l'utilisation des fourneaux d'Abacha et le commerce du charbon. Pour que cette législation soit efficace, les gouvernements devraient mettre le prix du pétrole lampant et du gaz à la portée de tous. Les ONG et les gouvernements devraient fournir aux foyers et aux autres utilisateurs de fourneaux d'Abacha des cuisinières à pétrole, et faire en sorte qu'ils puissent s'en servir. D'autre part, il faudrait trouver pour ceux qui vivent du commerce du charbon des moyens de subsistance de rechange, surtout pour les habitants des forêts qui produisent du charbon ou qui vendent leurs arbres aux producteurs. Et, surtout, les forêts dégradées devraient être restaurées. Il est temps d'agir ! Il faut étouffer les flammes dévastatrices des fourneaux d'Abacha pour sauver les forêts du peuple.

Chima, Uzoma Darlington, Indigenous Peoples Rights Crusaders, adresse électronique :

punditzum@yahoo.ca

– RDC : la Banque mondiale reconnaît l'échec du projet PUSPRES

Les vastes forêts tropicales de la République démocratique du Congo – les plus larges de la Terre, après celles de l'Amazonie – ont été considérées comme région cible par la Banque mondiale.

En 2002, la Banque a financé la mise en place, par le gouvernement de la RDC, d'une nouvelle législation pour la gestion des forêts du pays. En outre, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, en septembre 2003, un projet pilote de « zonage » des forêts du Congo en secteurs pour l'exploitation forestière industrielle, la conservation et l'usage collectif. Ce projet, dénommé « Projet d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale » (PUSPRES), incluait quatre millions de dollars pour la réalisation de ce « zonage » qui impliquait de livrer des dizaines de millions d'hectares de forêt à l'abattage industriel.

Les Organisations Autochtones Pygmées et accompagnant les Autochtones Pygmées en République démocratique du Congo, en leur propre nom et au nom des communautés affectées du pays, et les représentants des populations locales de Kisangani dans la Province Orientale, de Béni et Butembo dans la Province du Nord-Kivu, de Kinshasa/Mbandaka et de Lokolama dans la Province de l'Équateur, d'Inongo dans la Province du Bandundu, de Kindu dans la Province du Maniema, et de Bukavu dans la Province du Sud-Kivu, ont présenté une requête formelle au Panel d'inspection de la Banque mondiale, l'organe de surveillance officiel et indépendant de cette dernière. Les raisons de cette requête sont que les plans de la Banque mondiale risquent d'endommager les forêts tropicales du pays et de détruire les moyens de subsistance des personnes qui les habitent, et que le personnel de la Banque a omis de « déclencher » la directive opérationnelle de la Banque relative aux populations indigènes (OD 4.20) au moment de préparer le projet. De ce fait, le Panel d'inspection de la Banque mondiale a ouvert une enquête préliminaire sur le rôle de la Banque dans les forêts tropicales du Congo.

En mars 2006, des informations divulguées par la Banque mondiale ont mis en lumière les échecs de ses programmes en RDC, en ce qui concerne la protection appropriée de l'environnement et des populations autochtones. Bien que la direction de la BM ait réaffirmé que « la Banque s'est efforcée d'appliquer ses politiques et procédures et de suivre concrètement sa déclaration de mission dans le cadre des projets », elle a reconnu « que, pour ce qui est du PUSPRES, la Banque n'a pas respecté entièrement les processus prévus par l'OP 4.01, et que l'OD 4.20 aurait dû être déclenchée au cours de la préparation du projet (voir la version intégrale du rapport sur http://www.rainforestfoundationuk.org/files/Bank_management_response_to_complaint.pdf).

Ces révélations ont fait suite aux conclusions préliminaires figurant dans le rapport du Panel d'inspection de la Banque mondiale (le rapport complet est disponible sur <http://www.rainforestfoundationuk.org/files/EligibilityReportFinal.pdf>), suivant lequel :

- la Banque a reconnu qu'elle n'avait pas appliqué correctement ses propres « politiques de sauvegarde », prévues pour garantir que les populations locales et l'environnement ne subissent pas de préjudice ;
- la Banque affirme qu'elle n'était pas au courant de l'existence de communautés « pygmées » dans les régions concernées par ses projets, et qu'elle s'engage désormais à faire en sorte que les peuples « pygmées » ne subissent aucun dommage dans ses projets futurs ;
- la Banque a reconnu qu'il n'était pas « approprié » d'utiliser le nombre de nouvelles concessions d'exploitation forestière attribuées par le gouvernement congolais comme indicateur de réussite.

Simon Counsell, directeur de la Rainforest Foundation UK, a dit que « la Banque mondiale a fini par avouer que ses activités dans les forêts tropicales du Congo ont été un échec et doivent être rectifiées. Il s'agit d'un succès capital pour les peuples pygmées du Congo, dont les droits et les moyens de subsistance risqueraient d'être gravement atteints du fait d'une exploitation inadéquate des forêts tropicales du pays ».

Article fondé sur des informations tirées de : « La Banque mondiale dresse son mea culpa à l'égard de la sauvegarde des forêts tropicales du Congo – Un 'organisme de surveillance' officiel instruit une enquête », mars 2006, The Rainforest Foundation, <http://www.rainforestfoundationuk.org/s-News>.

AMÉRIQUE DU NORD

– Mexique : parler des arbres

Bertolt Brecht écrivait dans son exil :

« Vraiment je vis à une époque sombre. Un mot innocent est folie. Un front lisse est une marque d'insensibilité. Celui qui rit n'a pas encore appris l'affreuse nouvelle, elle ne lui est pas parvenue. Quels temps que ceux-ci, où parler des arbres est presque un crime, parce que c'est faire silence sur tant de forfaits ! »

C'était en 1938, mais cela pourrait être aujourd'hui. Tandis que les paysans, les indigènes et les autres victimes du dénommé « progrès » revendiquent leurs droits les plus élémentaires – à leurs terres et territoires, à leurs semences, à leurs ressources, à vendre leurs produits dans les espaces publics – ceux d'en haut répondent avec un cynisme et une violence inusités, comme si de telles réclamations étaient insultantes. Comme si les paysans et les indigènes ne faisaient pas partie du « public » des espaces publics. Des personnages qui ressemblent à un hybride d'enfants riches et de dictateurs du Cône Sud se pavanent dans les médias, affirmant que c'est la population qui exerce la « violence », et non les milliers d'effectifs armés lancés contre elle. Aujourd'hui encore, comme à l'époque de Brecht, ceux qui parlent de paix sont ceux qui font la guerre.

De nos jours, parler d'arbres – ou de fleurs – équivaut à parler de crimes, surtout lorsque les forêts et les ressources naturelles sont convoitées par les grandes entreprises forestières, pétrolières, minières, et qu'elles se trouvent dans les territoires des peuples autochtones ou des populations locales qui en prennent soin depuis des décennies ou même des siècles.

Le 29 avril, des dizaines d'indiens taromenane, de la nation huaorani, ont été massacrés dans leur propre territoire du Parc national Yasuní, en Équateur, par des exploitants forestiers. D'après l'organisation Acción Ecológica, « l'exploitation forestière intensive et violente dans le Parc national Yasuní a lieu depuis des années, au vu et au su de la police, des fonctionnaires de l'environnement et des militaires. Les camions chargés de bois parcourent impunément les voies fluviales et terrestres et traversent le campement militaire. Les massacres et les morts se succèdent. En 2003, des dizaines de Taromenane ont été assassinés. Tout semble indiquer que les intérêts forestiers en sont responsables. Depuis, rien d'opportun ni de pertinent n'a été fait pour éviter ce génocide ». En mai de cette année, les entreprises forestières ne s'étaient encore manifestées que pour demander de la « protection » contre les agressions des indigènes et davantage de soutien pour leurs activités, qu'elles appellent « durables », avec l'approbation des grandes ONG de conservation.

Le 11 mai, Juan Patricio Marileo, un Mapuche emprisonné au Chili pour avoir défendu son droit à son territoire ancestral, a été transporté de la prison d'Angol à l'hôpital ; avec trois autres militants mapuches, il a fait pendant 60 jours la grève de la faim, et son état est critique. Ils ont été condamnés à 10 ans de prison en application de la loi antiterroriste, adoptée à l'époque de Pinochet mais dont les gouvernements successifs se sont servis pour frapper les indigènes et les paysans en favorisant

l'invasion de leurs territoires par les entreprises forestières et hydroélectriques. Les manifestations de solidarité avec les prisonniers politiques mapuche ont été brutalement réprimées. Le même jour, 14 manifestants, membres du Front de lutte mapuche et paysan, ont été arrêtés à Santiago.

Le 11 mai également, en Colombie, la police anti-émeutes a foncé sur les indigènes, les afro-descendants et les paysans qui manifestaient pacifiquement à Cali. Huit manifestants ont été arrêtés et bien d'autres blessés. Leur crime : ils ont protesté contre les conditions de vie misérables auxquelles ils sont condamnés depuis qu'ils ont été expulsés de leur territoire en raison de la construction du barrage de Salvajina. Les promesses qu'on leur avait faites n'ont jamais été tenues. Ils sont devenus des délinquants pour avoir demandé le respect des accords signés par les autorités.

Au Brésil, les 37 femmes membres de Vía Campesina qui ont arraché des plantes dans la pépinière du géant de la pâte Aracruz Celulose sont toujours criminalisées. Quant à l'entreprise, les accusations d'avoir détruit au bulldozer, un mois plus tôt, deux hameaux des communautés indigènes ne lui font pas peur. Après tout, elle défendait ses plantations dans les territoires indigènes traditionnels et, aux yeux des autorités, cela ne constitue pas un acte de violence.

Les forêts de tout le continent pleurent en silence devant tant de méfaits. C'est pourquoi les représentants de 26 villages indiens du Mexique, réunis les 5 et 6 mai, ont parlé haut et fort à leur place, déclarant : « Notre cœur bat dans tous les coins du pays et, depuis San Pedro Atlapulco, dans ce 4^e Congrès national indigène nous condamnons avec toute l'énergie et la colère dont nous sommes capables le fait que les membres de nos communautés et de nos peuples soient assassinés et emprisonnés dans le but ignoble de s'emparer de nos ressources, de nous dépouiller de nos territoires et de nous transformer en salariés, en fantômes sans avenir dans les villes, à l'écart de nos communautés. San Salvador Atenco est un exemple à suivre. Ses problèmes sont les nôtres. Eux aussi défendent leur terre, eux aussi sont des paysans, eux aussi défendent leurs cultures, eux aussi tiennent à défendre leur vie et leur droit, leur raison et leur destin, contre les grandes entreprises qui veulent nous anéantir. »

« Mais nous renforçons nos assemblées, nos autorités agricoles et traditionnelles, la lutte pour nos variétés de maïs, la défense de nos forêts et de notre eau, la lutte contre la certification de nos terres et les services environnementaux, par une éducation de plus en plus autonome. Nous le faisons pendant que nous luttons contre les entreprises minières et forestières, contre les accapareurs de terres, contre les grandes transnationales accapareuses de denrées comme Wal-Mart, contre la privatisation de notre eau, contre les lois étatiques qui prétendent légitimer la contre-réforme de 2001. »

Vaste est la carte de la dévastation, mais les fleurs continuent de percer le bitume.

Article de Silvia Ribeiro, du groupe ETC, paru dans "La Jornada" de Mexico le 13 mai 2006.

AMÉRIQUE DU SUD

– Brésil : alors, M. Liedeker, Aracruz est-elle polémique ou non ?

En 2003, la société brésilienne Aracruz Celulose a payé 610 millions USD à Klabin pour les installations de production de pâte de Riocell à Rio Grande do Sul. L'usine produisant 400 000 tonnes par an et les 40 000 hectares de plantations d'eucalyptus s'accompagnaient d'un certificat du Forest Stewardship Council (FSC) qui attestait que les plantations étaient bien gérées.

Le certificat en question est venu compliquer la vie de Heiko Liedeker, directeur exécutif du FSC. Pour le dire simplement, le problème est qu'Aracruz est l'une des entreprises de pâte les plus controversées du monde. Ses plantations d'Espírito Santo se trouvent dans des terres qui appartiennent aux peuples indigènes tupinikim et guarani. Aracruz fait des recherches sur les arbres génétiquement

modifiés. Les travailleurs de ses plantations sont traités de façon épouvantable. Les plantations ont asséché les cours d'eau. De surcroît, en janvier 2006 Aracruz s'est impliquée en une violente action policière dans le but d'expulser les habitants de deux villages que les Tupinikim et les Guarani avaient rebâti sur des terres qu'ils avaient reprises à Aracruz.

En mai 2006, Heiko Liedeker a rencontré deux Brésiliens d'Espírito Santo au secrétariat international du FSC à Bonn. Paulo de Oliveira, un Tupinikim du village de Caieira Velha, et Wera Kwaray, une Guarani du village de Boa Esperança, s'étaient rendus en Europe pour divulguer les conséquences négatives d'Aracruz pour leurs moyens de vie, leur culture, leurs forêts et leurs terres. Les ONG allemandes Urgewald et Robin Wood ont organisé la rencontre et envoyé des représentants, Geertjee van der Pas, de l'ONG brésilienne CIMI, a traduit, et j'y ai participé aussi.

Paulo de Oliveira a décrit comment, dans les années 1970, Aracruz avait défriché la forêt Atlantique et l'avait brûlée. « Les animaux ont disparu », a dit de Oliveira. « Avant l'arrivée d'Aracruz, nous pouvions chasser et trouver des aliments. » Il a expliqué que FUNAL, le service gouvernemental brésilien pour les affaires indigènes, avait présenté une série de rapports (dont le plus récent a été publié au début de cette année) reconnaissant les droits des peuples indigènes sur leurs terres à Espírito Santo. Il a raconté comment les Tupinikim et les Guarani avaient démarqué eux-mêmes leur territoire. Il a décrit comment la police lui avait cassé un bras pendant l'expulsion de janvier 2006, et comment ils avaient été emprisonnés dans la maison d'hôtes d'Aracruz. « Pourquoi la police a-t-elle utilisé cette maison, alors qu'il y a un commissariat comme il faut ? » a-t-il demandé.

« Le premier point est la question de la certification d'Aracruz », a répondu Liedeker. « Aracruz n'est pas certifiée. Ce qui est certifié est une seule plantation. » Il a expliqué que le certificat concerne les opérations d'Aracruz à Rio Grande do Sul, et non celles qui ont lieu à Espírito Santo.

Wera Kwaray a signalé qu'il y a deux mois, deux milliers de femmes de Via Campesina avaient occupé une pépinière appartenant à Aracruz à Rio Grande do Sul. D'après Via Campesina, cette action avait pour but de « dénoncer les conséquences environnementales et sociales de la plantation d'un désert vert constitué de monocultures d'eucalyptus ». « Si Aracruz n'a rien fait de mauvais dans le Sud, pourquoi cela s'est-il passé ? », a demandé Kwaray. « C'est le signe que quelque chose ne va pas. »

Hubert de Bonafos, du département des accréditations du FSC, a expliqué que le FSC avait fait en décembre son audit annuel de SmartWood et examiné la certification de Riocell. « Le FSC a trouvé quelques défauts dans un rapport adressé à SmartWood. » Le FSC lui a donné un an pour régler les problèmes. SmartWood n'a pas respecté ce délai si généreux, et pourtant le FSC n'a pris aucune mesure publique.

Liedeker a promis que le rapport du FSC sur Aracruz et SmartWood serait « publié très bientôt ». Sur la base de ce rapport, Liedeker décidera s'il recommande ou non que le Conseil du FSC prenne des mesures, par exemple l'annulation du certificat d'Aracruz ou la pénalisation de SmartWood.

Suivant les normes du FSC, pour être éligibles pour un certificat de cette institution les entreprises doivent « faire la preuve de leur engagement à long terme relatif à leur adhésion aux Principes et Critères du FSC ». Cela inclut de reconnaître et de respecter « les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs terres, territoires et ressources ». Aracruz a enfreint ce principe depuis le début de ses opérations à Espírito Santo à la fin des années 1960. Donc, d'après les normes du FSC, son certificat devrait être annulé.

En février 2006 j'ai écrit à Liedeker pour lui poser quelques questions à propos du certificat d'Aracruz. Je lui ai demandé, entre autres, si le FSC considérait qu'Aracruz était une entreprise controversée. Liedeker a éludé la question en me répondant que le FSC n'a pas à déclarer si les entreprises sont controversées ou non. Sa réponse incluait ces mots inouïs : « Le FSC se réserve tous les droits sur ce

document. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, qu'accompagné des questions originelles et seulement avec l'autorisation écrite du FSC. »

Pendant la rencontre de Bonn, Peter Gerhardt, de Robin Wood, et Lydia Bartz, d'Urgewald, ont demandé à plusieurs reprises à Liedeker si Aracruz était controversée ou non. Cette fois encore, Liedeker a évité de répondre. De toute évidence, Liedeker ne pouvait pas dire à Paulo de Oliveira et à Wera Kwaray qu'Aracruz n'est pas une entreprise controversée. Mais s'il avait reconnu qu'elle l'était il aurait été forcé d'admettre qu'il aurait dû insister depuis longtemps pour qu'on annule son certificat.

En certifiant partiellement Aracruz, le FSC encourage la vente des produits de l'entreprise. « Plus vous achèterez des produits d'Aracruz, plus l'entreprise grandira », dit un habitant d'Espírito Santo dans un vidéoclip sur le site de Robin Wood. « Plus de produits sont vendus, plus nous devons souffrir. » En n'annulant pas le certificat d'Aracruz, le FSC aggrave la situation de la population locale.

« Je vous assure que nous prenons ceci très au sérieux. Nous sommes déjà en route », nous a dit Liedeker. Or, trois années sont passées depuis qu'Aracruz a acheté son certificat FSC. Le FSC doit le lui retirer immédiatement.

Chris Lang, adresse électronique : chrislang@t-online.de, www.chrislang.blogspot.com

– Chili : la résistance du peuple mapuche à l'invasion des plantations d'arbres

La commune de Lumaco, peuplée de 11 405 personnes, est située dans la neuvième région du Chili. Du point de vue de l'ancienne territorialité mapuche et des identités actuelles revendiquées dans la région, Lumaco correspond au centre politique du territoire mapuche-nalche (que l'on appelle aussi « nagche » et « nag-che »).

Bien que l'étendue de la forêt indigène de la commune soit aujourd'hui très réduite (14 982 hectares, soit 13,4 % de la superficie), qu'elle soit très fragmentée et que son état de conservation soit inquiétant, la forêt de Lumaco fait partie d'une des dernières grandes forêts humides de la région tempérée froide de la planète. En ce qui concerne les ressources alimentaires pour les humains, bien que le nombre d'espèces végétales y soit moindre que dans les forêts tropicales, il existe dans ces forêts de nombreuses plantes utiles pour l'alimentation (des fruits, des tiges, des tubercules, des racines et des graines), ainsi qu'une grande variété de champignons en quantité considérable.

C'est dans cette région que, pendant la dictature militaire, les grandes plantations d'arbres en régime de monoculture furent violemment introduites, en application d'une législation encore en vigueur dont le principal instrument est le Décret-loi n° 701. Ces plantations déplacèrent les systèmes agricoles et la forêt indigène. La fragilité écologique et la faible aptitude des terres à l'agriculture permirent de les considérer comme propres à l'afforestation, grâce à quoi les plantations d'arbres furent encouragées en tant que seule activité viable pour combattre et freiner l'érosion. Or, ces considérations ne tiennent pas compte de l'existence de méthodes et de techniques de production agricole qui sont appropriées dans ce genre de situation ; elles ne tiennent pas compte non plus d'autres possibilités de production, telles que la plantation de certains arbres fruitiers (cerisiers, oliviers, aïrelles), à la place de l'afforestation industrielle.

Dans un territoire où la population est composée de Mapuche à plus de 70 %, les populations mapuche n'occupent que 15 % des 111 900 hectares de la commune. Pour la plupart d'entre elles, l'activité forestière a été néfaste. Premièrement, elle a contribué à une diminution considérable de la population rurale, en bouleversant ses systèmes économiques et ses stratégies de subsistance. Deuxièmement, malgré les promesses de bien-être économique annoncées par les promoteurs de ce modèle forestier, la population des régions où il est mis en oeuvre n'a pas accès à ses bénéfices supposés. D'après une enquête menée en 2000, les indices de pauvreté sont élevés à Lumaco : 60 % de la population sont au-

dessous du seuil de pauvreté, et 33 % d'entre eux dans la pauvreté extrême. D'autres indicateurs y sont associés : le taux d'analphabétisme est de 23,7 %, la désertion scolaire de 26,3 % et le taux de mortalité infantile de 17,05 %. Selon le PNUD (2000), l'Indice de développement humain pour la commune de Lumaco est de 31,9 %, un chiffre considéré comme très faible et qui fait figurer Lumaco parmi les communes les plus mal placées du Chili.

D'autre part, l'expansion explosive des surfaces plantées de pins et d'eucalyptus est considérée comme responsable d'une série de processus de dégradation environnementale grave dans la commune : la destruction de la forêt indigène, la perte de diversité biologique, la réduction et la contamination des réserves d'eau superficielles et souterraines, l'érosion et d'autres processus de détérioration du sol tels que le compactage. Des troubles de santé ont été constatés également au sein des communautés voisines des plantations.

Tandis qu'un petit nombre de producteurs forestiers moyens et grands (qui habitent surtout dans les zones urbaines de Lumaco et des communes voisines) et de producteurs de pâte (des entreprises nationales et transnationales) bénéficient de la situation, la population rurale en subit les effets négatifs sur les systèmes économiques et de production, sur l'environnement, sur la santé (physique et mentale) et sur la culture ; l'ensemble porte un préjudice grave à la qualité de vie des habitants.

Du point de vue culturel, l'expansion forestière a provoqué l'appauvrissement des Mapuche en matière de connaissances et les a empêchés de reproduire leur style de vie. À titre d'exemple, la disparition de la forêt indigène a eu des incidences socioculturelles comme la modification des critères d'alimentation, l'abandon progressif de la médecine traditionnelle, la disparition des croyances et des rapports avec le monde spirituel.

La lutte des organisations mapuche contre ce processus néfaste s'est fondée sur des arguments ethniques et politiques en défense de leur patrimoine culturel, montrant ainsi que la préservation de la culture peut être une stratégie de poids pour s'affronter au modèle forestier.

En décembre 1997, des Mapuche de Lumaco occupèrent des plantations, puis mirent le feu à deux camions qui sortaient du bois de l'établissement Pidenco situé dans cette commune. À partir de cet incident, un dialogue direct s'établit entre les entrepreneurs et l'État, ce dernier assumant un rôle défensif et offensif qui se traduit par le recours à la Loi de Sécurité intérieure de l'État. Ce fut aussi le début d'une nouvelle étape dans les revendications de la population mapuche. Les membres et les dirigeants des organisations mapuche ont toujours fortement critiqué la présence des entreprises forestières dans la région, ces critiques ayant été leur seule manifestation organisée. Elles portent sur divers aspects qui, du point de vue de la culture mapuche, sont liés entre eux. Parmi ces aspects, les rapports entre l'environnement et la culture ont un rôle de choix, puisque la perte de ressources implique la perte de connaissances, et donc la paupérisation de leur niveau de vie. Ils ont fait des propositions pour tâcher de résoudre les problèmes du manque de terres, de la pénurie d'eau et de la diminution de la production agricole, dont ils blâment les entreprises forestières en tant que responsables directs, et l'État en tant que complice.

Ils ont subi des procès, des emprisonnements et des persécutions ; des perquisitions domiciliaires et la surveillance permanente dans les communautés ; des coups, des coups de feu, des enlèvements et des menaces de mort de la part de carabiniers, d'enquêteurs et de civils non identifiés, et même le meurtre de trois jeunes mapuche, lequel est resté impuni. De même, en plus de la Loi sur la Sécurité intérieure de l'État, des lois de nature spéciale créées par le régime militaire pour réprimer l'opposition à la dictature leur ont été appliquées ; c'est le cas de la Loi antiterroriste (n° 18314).

À l'heure actuelle, plus de 200 Mapuche de la commune ont subi des procès, et 11 prisonniers politiques mapuche se trouvent dans les prisons de Concepción, Angol, Traiguén et Lebu. Parmi eux figurent des Lonko (autorités traditionnelles), des dirigeants et des Werken des communautés. D'autres encore vivent dans la clandestinité ou sont soumis à des mesures de surveillance. Les accusations à

leur rencontre sont fondées sur les déclarations de témoins sans visage et sur de faux témoignages. Le ministre de l'intérieur de Bachelet a lui-même reconnu qu'il y avait des sentences contradictoires, et le parti politique de la présidente a accepté que, pendant le gouvernement de Lagos, la législation antiterroriste avait été utilisée de manière disproportionnée et injuste, donnant lieu à des procès aberrants, comme dénoncé par le relateur des Nations unies pour les droits indigènes.

Dans ce contexte, Patricia Troncoso, Juan Huenulao, Jaime Marileo et Juan Marileo, prisonniers politiques mapuche dans la prison d'Angol, accusés et condamnés pour incendie terroriste à une peine de dix ans et un jour et au paiement d'une indemnité de 424 964 798 \$ à l'entreprise forestière MININCO, ont commencé le 13 mars une grève de la faim pour un temps indéfini, pour exiger la liberté de tous les prisonniers politiques mapuche, la non-application de la loi antiterroriste et la révision de la cause pour laquelle ils ont été injustement condamnés.

La grève de la faim a suscité de nombreuses mobilisations au Chili, et les protestations ont accompagné dans sa tournée européenne la présidente Michelle Bachelet ; le 10 mai dernier, le prix Nobel José Saramago l'a exhortée à « regarder les Mapuche ».

Pendant que la répression et les détentions se poursuivaient dans les communautés mapuche, des négociations tendues avaient lieu ; le 14 mai 2006 les grévistes ont suspendu leur mesure, les parlementaires du gouvernement s'étant engagés à approuver une loi qui permettrait leur libération conditionnelle en régime de surveillance. Or, le projet n'avait pas d'appui politique au sein de la coalition gouvernementale. Le sénateur Soledad Alvear (DC), présidente du parti principal, a déclaré que le projet serait inconstitutionnel car il violerait « l'égalité devant la loi ». Le 16 mai, peu après la suspension de la grève, le gouvernement a déclaré, par l'intermédiaire de la ministre Paulina Veloso, qu'il n'appuyait pas le projet de loi. De son côté, la présidente Michelle Bachelet a déclaré le 23 mai dernier qu'il s'agissait de « délinquants » condamnés, et qu'elle ne pouvait pas intervenir dans les décisions des tribunaux.

La classe politique chilienne n'ayant pas respecté les accords passés, les quatre prisonniers mapuche se sont estimés trompés, victimes d'une manoeuvre politique, et ont repris la grève de la faim. La situation des grévistes mapuche est délicate et ils ont été hospitalisés. Pour sa part, la classe politique chilienne a serré les rangs et prétend rendre les Mapuche responsables de la rupture des accords et de l'échec d'une solution légale qui, en fait, n'avait pas de soutien politique.

La crise de confiance entre les indigènes et l'État s'est profondément aggravée au Chili, au point que seule une médiation internationale est susceptible de résoudre le problème par la voie de la paix et de la primauté des droits de l'homme.

En attendant, la vie de quatre prisonniers mapuche est en péril. Leur grève de la faim symbolise en ce moment la résistance du peuple mapuche à une législation génocide, taillée sur mesure pour les grandes entreprises forestières. Le Mouvement mondial pour les forêts tropicales vous exhorte à rejoindre leur demande « d'annulation de l'accusation dans la cause injuste intitulée 'Incendie terroriste Poluko Pidenko' et la libération immédiate des prisonniers politiques mapuche », en manifestant votre adhésion sur : <http://www.nodo50.org/varios/mapuches/index.php#4>.

INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE : le 26 mai, de nouvelles négociations ont décidé les Mapuche en grève de la faim à lever la mesure, dans l'espoir que, grâce à un accord avec quatre garants, un projet de loi leur permettra d'obtenir la liberté surveillée.

Article fondé sur des extraits du rapport : "Contexto económico y social de las plantaciones forestales en Chile. El caso de la Comuna de Lumaco, región de la Araucanía", août 2005, par René Montalba Navarro, Noelia Carrasco Henríquez et José Araya Cornejo (la version intégrale est disponible sur <http://www.wrm.org.uy/paises/Chile/LibroLumaco.pdf>) ; communiqués de l'Agrupación De Familiares Y Amigos De Los Presos Políticos Mapuche,

http://www.presospoliticosmapuche.org/index_archivos/Noticias.htm ; contributions de Víctor Toledo Llancaqueo, Centro de Políticas Públicas, adresse électronique : centro@politicaspUBLICAS.cl, <http://www.politicaspUBLICAS.cl>.

– Colombie : le peuple indigène Motilón Bari se dresse contre les intérêts pétroliers pour la défense de ses droits

Le peuple indigène Motilón Bari est établi depuis des millénaires dans le bassin du fleuve Catatumbo, dans le département du Nord de Santander. Il s'agit d'une région forestière d'une étendue d'environ 126 600 hectares, située sur la frontière du Venezuela et possédant une richesse considérable en matière de diversité biologique, de bois, de minéraux, d'hydrocarbures et de ressources hydriques dans ses forêts humides qui jouent le rôle de filtre naturel pour les eaux du lac de Maracaibo (Venezuela).

Ces richesses, et surtout la présence de pétrole, sont la raison pour laquelle les Motilón Bari sont exposés à des incursions permanentes des transnationales, en particulier dans les municipalités de Tibú et de Tarra. Dès 1904 des entreprises pétrolières commencèrent à pénétrer dans cette région : d'abord COLPET (Colombia Petroleum Company) et SAGO (South American Gulf Oil Company), puis dernièrement ECOPETROL.

Toutes ces entreprises ont appliqué à leurs opérations un modèle d'extraction caractérisé par l'exploitation incontrôlée des ressources non renouvelables, détruisant les richesses naturelles de la région et diminuant la diversité biologique. Les atteintes à l'environnement ont été irréparables et ont affecté la végétation, la faune et les aquifères, en provoquant ou en stimulant les processus d'érosion et en contaminant l'eau et le sol, pour ne mentionner que quelques-uns de leurs effets. En quelques occasions, les activités extractives ont impliqué en outre le déplacement et l'expulsion de leurs territoires des communautés indigènes Motilón Bari.

La réduction du territoire traditionnellement occupé par les populations autochtones, ainsi que le déni et la violation permanente des droits de ces dernières, ont provoqué un affaiblissement de leurs valeurs naturelles et culturelles qui met en péril leur survie.

En application du Permis environnemental n° 0624 du 16 mai 2005, on a essayé d'imposer dans ces territoires le projet d'exploration et d'exploitation de pétrole dénommé ALAMO I. Le déroulement du projet n'a pas été sans irrégularités, dont la méconnaissance des droits des peuples indigènes établis dans les instruments et conventions nationaux et internationaux et l'absence de consultation préalable de la part de l'entreprise ECOPETROL, ainsi que la présence dans la zone d'influence du projet de l'armée colombienne, censée « protéger » le puits mais empêchant en fait le peuple Bari de se déplacer librement et de s'adonner à ses activités sociales, culturelles et de production.

Le peuple Bari a réagi en prenant des mesures pour défendre son territoire, dont une action en justice, dénommée « Action de Tutelle » dans la législation nationale, qui concerne la protection des droits du peuple Bari. Les tribunaux de première et deuxième instance se sont prononcés contre cette demande. Le jugement de deuxième instance a été présenté à la Cour Constitutionnelle pour étude et probable révision.

L'association *Comunidad Motilón Bari de Colombia* demande à la Cour constitutionnelle du pays « la révision de la tutelle de référence qui est censée protéger nos droits fondamentaux ; ces droits sont en train d'être violés du fait de l'exécution du projet d'exploration et d'exploitation Alamo I dans notre territoire ancestral et sacré, et en raison des actions arbitraires de l'armée nationale qui se trouve dans la région et qui est chargée de protéger le projet ».

Dans leur requête, ils dénoncent que l'armée a envahi leurs terrains de chasse, les lieux où ils pêchent et les sites où se déroulent les rituels et les cérémonies propres à leur culture (comme les marathons,

une activité culturelle et sacrée destinée à reconnaître le territoire et à se mettre en contact avec lui) ; la présence de l'armée les empêche de se déplacer librement et de se rendre sur leurs sites sacrés. Cette situation a suscité des arrestations arbitraires, de mauvais traitements et même des atteintes à l'intégrité physique et à la vie des Bari.

Les Motilón Bari disent : « Nos grands-parents ne savent plus que faire devant cette situation. Notre mère la terre est en larmes, notre culture, notre vision cosmique, notre ethnie sont de nouveau en danger. Les préjudices actuels sont irrémédiables, car les atteintes portées jusqu'à présent et celles qui risquent d'être portées à notre sacralité ne peuvent pas être réparées avec de l'argent ou d'autres biens ».

Dans le document « L'exploitation pétrolière au Catatumbo – Colombie ; le génocide du peuple Bari », son auteur, Ashcayra Arabadora Acrora, délégué du Conseil autonome des Caciques Bari, Association Communauté Motilón Bari de la Colombie, s'exprime ainsi : « Notre Mère la Terre est un être vivant, nous ne pouvons pas comprendre ce genre d'activité et nous nous y opposons, beaucoup d'animaux de notre région ont disparu, la vie est la terre, celle-ci entretient la vie, l'eau et le soleil sont la vie. Pour nous, le pétrole est un problème. Il nous apporte beaucoup de violence ; avec les compagnies pétrolières arrivent aussi les groupes armés. »

Nous exhortons les lecteurs à apporter leur soutien au Conseil autonome des Caciques Bari, ASOCBARI, en écrivant à l'adresse puebloindigenabari@yahoo.es pour adhérer à la demande présentée à la Cour constitutionnelle de la Colombie (<http://www.wrm.org.uy/paises/Colombia/Bari.pdf>).

– Équateur : action et propositions contre les monocultures d'arbres

Plus de 400 jeunes des deux sexes ont participé le 13 mai à une manifestation contre les plantations de l'entreprise japonaise EUCAPACIFIC dans la localité de Tortuga, située dans le canton de Muisne de la province d'Esmeraldas (voir http://www.wrm.org.uy/paises/Ecuador/Muisne_sin_eucaliptos.pps).

Cette action, qui avait été annoncée publiquement la veille à Muisne, fait partie de l'opposition croissante contre les grandes monocultures d'eucalyptus de l'entreprise mentionnée, lesquelles ont eu des incidences profondes sur la région du fait qu'elles ont épuisé l'eau, la flore et la faune autrefois abondantes que la population locale utilisait, et qu'elles ont même expulsé les habitants de la région.

Parmi les nombreux témoignages recueillis au cours d'une enquête récemment menée, que le WRM a publiée (Granda, Patricia : *Monocultivos de árboles en Ecuador*), celui qui suit résume la situation :

« Le peuple se voit affecté... les fleuves se tarissent, les arbres, la nature s'épuise, les animaux s'enfuient, ce qu'ils sèment fait que tout s'écroule, il n'y a plus autant d'espèces qu'avant... Les gens allaient chasser le paca, le lapin, tous ces animaux-là, mais ils ne peuvent plus le faire parce qu'il n'y a plus de montagne où l'on puisse aller chasser. Tout ce qui appartient à la nature est mis en fuite, ils [les animaux] avaient au moins des arbres où ils pouvaient vivre et faire leur gîte, mais il ne reste plus rien de tout cela parce qu'ils ont tout coupé. Il n'y a que des eucalyptus. »

Dans le cas de Tortuga, le fleuve qui traversait le village n'est plus qu'un filet d'eau stagnante ; les gens ont dû creuser un puits dans le lit du fleuve pour se procurer de l'eau. Cette situation est une conséquence directe de la plantation de vastes étendues d'eucalyptus dans la région. À cet égard, un habitant de la zone dit :

« Voici le fleuve Tortuga ; regardez, il est presque sec. Pourtant, l'hiver vient de finir. Plus tard il n'y aura plus d'eau. Moi, je ne savais pas, mais on nous l'a expliqué. Si nous avions su dès le début que c'était mauvais, ils n'auraient rien planté, nous l'aurions évité... »

L'entreprise a été accusée d'enfreindre la loi en défrichant des étendues de forêt tropicale pour faire des plantations d'eucalyptus. Un habitant de Tortuga raconte qu'ils « ont tout abattu et n'ont planté que cette plante-là [l'eucalyptus]. L'entreprise a coupé des forêts primaires : là-bas, dans mon champ, il y avait une forêt que j'avais préservée ».

D'autre part, EUCAPACIFIC a violé les normes légales en plantant à moins de 30 mètres du fleuve Tortuga. L'action menée par les jeunes a consisté à couper – à la machette, à la hache et à la tronçonneuse – près de 2 000 arbres situés dans la bande illégalement plantée par l'entreprise en bordure du cours d'eau. Chaque fois qu'un nouvel arbre tombait, les applaudissements et les cris des jeunes accompagnaient sa chute.

José Bautista, un habitant de la région, a dit que l'abattage des arbres avait été le dernier recours qui leur restait pour obliger l'entreprise forestière à prendre au sérieux le problème environnemental. À ce propos, il raconte : « Nous avons parlé avec la ministre de l'environnement, elle est venue et elle a dit qu'elle allait suspendre les permis de plantation d'arbres. Plus tard ils nous ont convoqués à une réunion avec Eucapacific, qui a dit que ces plantations n'existaient pas, et ils l'ont cru. »

Donc, l'action des jeunes ne peut même pas être considérée comme illégale, puisque, d'après l'entreprise, ces arbres « n'existent pas ». Or, les machettes et les tronçonneuses montraient bien qu'ils existaient et que, si la justice était appliquée, EUCAPACIFIC devrait payer non seulement les amendes correspondantes mais le salaire des jeunes qui ont éliminé les arbres que l'entreprise aurait dû couper. Pourtant, l'entreprise a déjà menacé de porter en justice les personnes et les organisations concernées.

Sur ce fond d'opposition croissante aux plantations, l'ONG équatorienne Acción Ecológica a publié le 17 mai sa « proposition sur les plantations forestières », qui dit :

« Acción Ecológica vient de publier les résultats d'une recherche où sont documentées les graves conséquences sociales et environnementales des monocultures de pins et d'eucalyptus, aussi bien dans la région andine que dans la province d'Esmeraldas. Nous estimons que les conclusions de cette recherche montrent qu'il n'est pas convenable de promouvoir la plantation de pins et d'eucalyptus, pour les raisons suivantes :

1. Elles déplacent des populations paysannes.
2. Elles privent les populations locales de ressources d'importance vitale.
3. Elles occupent des terres productrices d'aliments.
4. Elles augmentent la pauvreté dans les régions où elles sont installées.
5. Elles créent moins d'emplois que ceux qu'elles éliminent.
6. Elles détruisent les économies locales.
7. Elles épuisent les ressources hydriques de la région.
8. Elles portent atteinte grave à la diversité de la flore et de la faune.
9. Elles dégradent les écosystèmes de forêt et de savane.
10. Elles polluent les réserves d'eau par des produits chimiques et des pesticides.

Le gouvernement national délibère à présent sur la stratégie forestière. Sur la base de ce que nous venons de dire, nous souhaitons rendre publique notre proposition concernant les plantations forestières :

1. Nous exigeons que l'État prenne toutes les mesures nécessaires pour enrayer l'expansion des monocultures d'arbres.
2. L'État ne doit pas encourager l'établissement de plantations par des avantages directs ni indirects, et il ne doit pas octroyer des terres en concession à cette fin.
3. Toute plantation future devra être soumise à une évaluation préalable de son incidence sur l'environnement et à d'autres instruments de gestion environnementale (audits), et respecter toutes les

normes environnementales en vigueur, y compris la consultation préalable et informée des communautés concernées, lesquelles auront le droit de dire NON.

4. L'État doit obliger les entreprises forestières à retirer les arbres de toutes les plantations qui sont en train de perturber les ressources naturelles et les économies des populations locales, et à réparer les dommages environnementaux et sociaux que ces populations ont subis.

5. L'État doit obliger les entreprises à enlever tous les arbres illégalement plantés, par exemple, ceux qui se trouvent à moins de 30 mètres de tous les cours d'eau. »

En bref, Acción Ecológica demande que l'on reconnaisse que ces monocultures ont des conséquences graves pour les gens et l'environnement, et que l'État a donc l'obligation de contrôler celles qui existent et d'éviter qu'elles continuent de se multiplier.

Article rédigé à partir d'informations tirées de : rapport sur le voyage en Équateur de Ricardo Carrere, mai 2006 ; Granda, Patricia : Monocultivos de árboles en Ecuador

(<http://www.wrm.org.uy/paises/Ecuador/Libro2.html>) ; Acción Ecológica : "Nuestra propuesta sobre plantaciones forestales" ; journal El Comercio : "Una protesta contra la siembra de eucaliptos", 17/05/06, <http://www.elcomercio.com/noticia.asp?id=42461&seccion=8>.

– Équateur : les Huaorani du parc Yasuní sont attaqués par des groupes forestiers et pétroliers

Une guerre inégale a lieu dans le Sud du parc national Yasuní (voir le bulletin n° 96 du WRM) : des lances contre des fusils.

Le parc national Yasuní s'étend sur 982 000 hectares. Il est situé en territoire huaorani, dans les provinces de Napo et Pastaza, et fait partie de ce qu'on appelle la Zone Intangible, où habitent des peuples des ethnies tagaeri et taromenane en situation d'isolement volontaire.

Bien que les activités extractives comme l'exploitation pétrolière et l'abattage d'arbres soient interdites dans la Zone Intangible, une exploitation forestière intense et violente y a lieu depuis des années, au vu et au su de la police, des fonctionnaires de l'environnement et des militaires. Les camions chargés de rondins parcourent impunément les voies fluviales et terrestres et traversent le camp militaire.

Cinq blocs pétroliers ont été imposés en territoire huaorani et la société Petrobras a obtenu un permis d'exploitation forestière. Les activités pétrolières requièrent des voies d'accès, que les exploitants forestiers utilisent pour pénétrer dans les territoires des peuples indigènes isolés. Ces derniers subissent des pressions permanentes du fait de l'intervention forestière, pétrolière et touristique, qui ont abouti au génocide et à la disparition de plusieurs groupes au cours d'incidents violents et réitérés, comme le massacre de mai 2003, où une vingtaine de femmes et d'enfants du peuple tagaeri ont été assassinés à Tigüino. Les coupables n'ont jamais été identifiés.

Les entreprises forestières, groupées dans l'Association d'industriels du bois (AIMA d'après l'espagnol), la Corporation de gestion forestière durable (COMAFORS) et la Corporation de développement forestier (CORMADERA) ont publié au début du mois un communiqué où elles prétendent nier l'existence de liens entre l'exploitation forestière et les violations des droits de l'homme à l'encontre des groupes tagaeri et taromenane. Elles exigent également à l'État de leur accorder davantage de facilités pour leurs activités : deux millions d'hectares destinés à des plantations, des ressources économiques, l'échange de titres de dette extérieure pour l'exploitation de forêts et la monoculture d'arbres, la déréglementation du secteur et la cessation de son contrôle par le ministère de l'environnement, la remise de ce contrôle à des organismes privés ayant des rapports avec leurs intérêts, et la promotion du système de vente anticipée du bois, le tout aux fins d'une « exploitation forestière durable ».

De leur côté, les Huaorani avaient décidé de reprendre en main leur territoire ancestral. Lors d'une assemblée qui s'est tenue dans la communauté de Nemopari à la fin de l'année dernière ils ont résolu d'empêcher l'exploitation des ressources naturelles. L'assemblée a eu lieu en présence de 60 anciens sages. D'après Vicente Enomenga, président de l'organisation huaorani, ces derniers ont recommandé à leur conseil de gouvernement, l'Organisation de la Nationalité Huaorani de l'Amazonie équatorienne (ONHAE) de prendre soin de leur environnement et de leur vie.

Les Huaorani ont décidé que l'accès d'étrangers à leurs territoires était désormais interdit, ce qui incluait les exploitants forestiers venus d'Équateur et de la Colombie. Le vice-président du conseil de gouvernement a annoncé que les habitants indigènes ne seraient pas responsables de la sécurité des étrangers.

C'est dans ce contexte que, le 12 avril dernier, deux bûcherons ont été blessés à la lance dans le secteur de Cononaco de la province d'Orellana, et que le 27 avril, dans le Sud de cette province et sur la frontière de celle de Pastaza, des sources du vicariat d'Orellana et un dirigeant huaorani ont rapporté le meurtre de trente membres de la communauté taromenane.

D'après l'organisation équatorienne Acción Ecológica, la zone intangible est maintenant entourée d'un silence complice. Bien que les lances trouvées révèlent qu'il s'est passé quelque chose d'extrêmement grave, on prétend ignorer la présence de personnes armées dans la région. Ceux qui ont donné l'alerte et ceux qui ont des informations seraient maintenant muselés par la peur. Personne n'ose parler contre les forestiers ; leur violence et le pouvoir économique dont ils disposent semblent être plus forts que la justice et que le droit.

Acción Ecológica réclame que l'on instruisse une enquête sérieuse et impartiale de ces incidents et que l'on prenne des mesures de protection. Ces mesures doivent commencer par établir une politique bien définie de respect des zones protégées et des peuples indigènes qui les habitent, et mettre fin à toute activité extractive d'envergure dans ces régions.

Les peuples indigènes en isolement volontaire représentent de véritables trésors culturels, car ils incarnent la volonté de survie des ethnies du bassin amazonien et défendent, grâce à leur culture, de vastes étendues de forêt humide tropicale. Les respecter équivaut à protéger les forêts.

Article rédigé à partir d'informations tirées de : "[Ecuador: Denuncian genocidio de indígenas Taromenane, en aislamiento, por madereros](#)", 12 mai 2006, Ivonne Ramos, Acción Ecológica, cbosques@accionecologica.org, foresta@accionecologica.org ; "Conflicto en selva deja dos muertos de los Taromenane", El Universo, et "La violencia crece en el Yasuni", El Comercio, les deux articles datés du 29 avril 2006, <http://www.llacta.org/notic/2006/not0429a.htm> ; "Los sabios huao, a favor de la selva", El Comercio, 1^{er} novembre 2006, <http://www.saveamericasforests.org/Yasuni/News/Articles/2006/1-11-06%20El%20Comercio%20The%20Wise%20Huaorani,%20In%20Favor%20Of%20The%20Forest.htm>.

ASIE

– Chine : l'éternelle discussion sur les plantations d'eucalyptus et l'eau

Les eucalyptus furent introduits en Chine aux alentours de 1890 ; au départ, ils étaient plantés à des fins d'ornement ou pour ombrager les bords des routes. La première invasion de plantations d'eucalyptus destinées surtout à la production de bois vint après la création de la République populaire de Chine. Ce ne fut que dans les années 1950 que de vastes étendues furent plantées par les établissements forestiers étatiques dans le but de produire du bois pour les mines, du bois d'oeuvre et du combustible. Grâce aux programmes de plantation promus par le gouvernement au cours des années

1970 et 1980, la surface des plantations atteignit près de 600 000 ha. En 1954, de vastes étendues de plantations furent établies à la péninsule de Leizhou, dans la province de Guangdong. L'introduction des eucalyptus commença dans les ports et les villes littorales du Sud et du Sud-Est, qui étaient des endroits convenables pour le trafic international.

À présent, l'accent est mis sur l'établissement de plantations de courte durée, d'eucalyptus surtout, par des méthodes de production intensives ; les divers départements sont encouragés, à tous les niveaux, à les gérer, à favoriser l'exportation, à installer des usines de production de particules et de pâte d'eucalyptus. Ainsi, presque 1,5 million d'hectares ont déjà été plantés d'arbres dans le pays (chiffres de 2004).

Dans la province de Guangdong, les eucalyptus couvrent plus de 677 300 hectares. Comme par coïncidence, les sécheresses s'y sont aggravées ces dernières années. Les représentants locaux au congrès provincial populaire et les membres de la conférence consultative politique de Guangdong ont formulé des observations sur les dégâts que les eucalyptus ont infligé à l'environnement écologique de la province.

Des voix d'alerte sont parvenues aussi du monde universitaire. Li Sidong, professeur de la Guangdong Ocean University (et membre de la conférence consultative politique de la province) a exhorté le département forestier à améliorer la gestion des plantations d'eucalyptus. Il a dit qu'il craignait que la plantation à grande échelle de ces arbres ne réduise la qualité du sol et le degré d'humidité, créant ainsi « un désert vert ».

D'après le journal China Daily, le gouvernement de la ville de Yunfu a interdit en mars de cette année la plantation d'eucalyptus, et Zengcheng, une ville suburbaine de Guangzhou, a décidé d'en faire autant.

Or, comme d'habitude, de nombreux experts forestiers ont refusé de croire que les eucalyptus avaient épuisé l'eau souterraine et contribué à la sécheresse. Xu Daping, par exemple, a nié la possibilité que les eucalyptus aient porté atteinte à l'écologie locale et qu'ils soient dangereux pour la faune, en prétextant que, « en Australie, les forêts d'eucalyptus sont le foyer de beaucoup de petit kangourous et d'opossums ». L'argument de cet expert forestier part d'une idée absolument fautive : que les grandes plantations d'arbres peuvent être comparées aux forêts !

Les diverses considérations académiques mises à part, cette erreur d'appréciation – que, soit dit en passant, les promoteurs des grandes monocultures d'arbres répètent partout – contredit toute considération élémentaire sur les écosystèmes et la diversité biologique. L'eucalyptus – qui existe depuis 35 à 50 millions d'années – est l'essence dominante de la flore des forêts australiennes. Beaucoup d'eucalyptus poussent au-dessus d'un sous-étage de banksias (des fleurs sauvages indigènes) et de grevilleas (des arbustes à belles fleurs), et il en existe près de 600 espèces que l'on trouve un peu partout et qui s'adaptent à tous les climats du continent. Comment peut-on comparer ce tableau aux plantations intensives, de haut rendement, au cycle de rotation court, composées seulement de 4 ou 5 variétés d'eucalyptus ?

Tandis que les experts forestiers chinois, sous prétexte qu'il n'y a pas suffisamment de preuves que ces arbres consomment de grands volumes d'eau, organisent une recherche pour déterminer si les eucalyptus ont endommagé ou non l'environnement, les gens qui en subissent les effets sur le terrain ont les idées très claires à ce sujet. Ils ont déjà constaté et dénoncé que le nombre croissant d'eucalyptus a contribué à aggraver la sécheresse dans la province chinoise de Guangdong.

Ils ont appris par leur propre expérience ce que les experts forestiers rechignent à accepter : que les grandes plantations d'eucalyptus ont une incidence directe sur les réserves d'eau. Il existe déjà dans le monde entier suffisamment de cas pour le prouver. Que leur faut-il d'autre ?

Article fondé sur des informations tirées de : “eucalypts blamed for worsening drought”, Zheng Caixiong, China Daily, http://www.chinadaily.com.cn/cndy/2006-04/10/content_563658.htm ; Eucalypt tree improvement in China, Martin van Bueren, Centre for International Economics, décembre 2004, [http://www.aciar.gov.au/web.nsf/att/JFRN-6BN9E8/\\$file/ias30.pdf](http://www.aciar.gov.au/web.nsf/att/JFRN-6BN9E8/$file/ias30.pdf).

– Inde : la fin des expulsions de la forêt ? Le nouveau code forestier

Depuis l’indépendance de l’Inde en 1947, les aires protégées et les projets de développement tels que les grands barrages, les mines, les industries et les routes, ainsi que les cantonnements militaires, ont déplacé des millions de personnes dans le pays. D’après les estimations de la Commission de Planification, 21,3 millions de personnes se sont retrouvées dans cette situation rien que dans la période allant de 1951 à 1990. Il n’y a pas de chiffres concernant le nombre des personnes expulsées par le ministère des forêts pour créer de nouvelles aires protégées et pour éliminer les « empiètements » sur la forêt. Suivant plusieurs organisations qui travaillent au sein des populations forestières de l’Inde, près de 300 000 familles ont été expulsées au cours des cinq dernières années ! Sans aucun programme de réadaptation, des gens de tous âges ont été chassés de leurs foyers, leurs forêts et leurs champs, pour faire de la place aux plantations et aux réserves de faune.

Pour ceux qui habitent les forêts de l’Inde, ceci n’est que la suite d’une longue saga de persécution, de répression et d’expulsion. Historiquement, la notion de forêt est toujours restée fortement associée à « l’autre », dans les domaines politique et social ; il s’agissait d’un espace qui cachait des animaux sauvages, des marginaux et des vaincus, et donc de quelque chose de mauvais et d’étranger qu’il fallait détruire ou combattre. Inversement, les forêts ont été aussi « appréciées » en tant que terres à annexer, à coloniser et à peupler de sujets que l’État pouvait contrôler. Peu importait que les autochtones qui habitaient les forêts périssent – physiquement et culturellement – dans le processus, à chaque période reconnaissable de l’histoire de l’Inde.

L’indépendance du pays apporta davantage de souffrances aux habitants des forêts. Le nouvel État durcit les anciennes lois forestières coloniales, limitant l’accès aux forêts. Simultanément, au nom de la foresterie de production, l’exploitation des forêts naturelles se poursuivit. Les forêts continuèrent de disparaître, et l’empire de la « mafia forestière » commença lorsqu’une nouvelle race de commerçants et de d’entrepreneurs s’unit à une administration forestière de plus en plus corrompue. Le pillage officiel et non officiel des forêts détruisit l’environnement des communautés traditionnelles. La pauvreté, le chômage et la famine forcèrent aussi bien les autochtones que les migrants à travailler pour la mafia forestière. La prolétarianisation des habitants des forêts avait commencé.

Or il devint « nécessaire », du moins officiellement, de boiser 33 % de la superficie de l’Inde en application de la nouvelle politique forestière de 1988. Le ministère des forêts qui, jusque là, avait coupé et tronçonné plus de la moitié des forêts du pays (entre 1951 et 1979, plus de 3,33 millions d’hectares de forêt naturelle furent coupés pour y établir des plantations « industrielles »), releva le « défi ». Mais au lieu d’analyser les divers facteurs socio-économiques de la déforestation, le ministère adopta la logique simpliste de « l’empiètement », comme si le couvert forestier du pays pouvait miraculeusement augmenter par le simple fait d’expulser les populations sans terres qui occupaient et utilisaient les forêts pour l’agriculture de subsistance. Sous le rouleau compresseur de la conservation, les expulsions massives commencèrent sans que le gouvernement de l’Inde ni les ONG de conservation tiennent compte du fait que, la plupart des forêts du pays ayant été prises aux communautés par le gouvernement colonial sans déterminer aucun droit, le véritable et le plus grand envahisseur était le ministère des forêts lui-même ! La détermination des droits qui, suivant le code forestier de l’Inde de 1927, est obligatoire avant de désigner une zone quelconque comme forêt domaniale, ne fut jamais effectuée dans de nombreuses régions, et les évaluations restèrent incomplètes dans beaucoup d’autres.

Ceux qui n'avaient pas de droits inscrits habitaient un « espace étatique » où ils étaient traités comme des intrus, des envahisseurs et des ennemis de la forêt et de la faune. Le gouvernement n'a pas besoin de justifier les actions coercitives à leur encontre, et même les violences physiques, les attaques sexuelles et le meurtre sont de règle. Les expulsions des forêts pratiquées en Inde se caractérisent par la brutalité sans pareil dont elles s'accompagnent. Un rapport publié en 2005 par la *Tiger Task Force* (une équipe nommée par le Premier ministre de l'Inde pour enquêter sur la mort de tigres dans plusieurs réserves) décrit la situation comme « une véritable guerre interne, qui implose dans les réserves et emporte tout sur son passage ».

Un comité maraudeur (le CEC, *Central Empowered Committee*), désigné par la Cour suprême et intégré par des fonctionnaires forestiers et des inconditionnels de l'écologie et de la conservation, vint compliquer encore les choses. Le CEC distribua à volonté des ordres d'expulsion partout dans le pays. Près de dix mille pêcheurs qui séchaient du poisson dans l'île de Jambudwip appartenant à l'État de Bengale occidental furent expulsés par sa décision. En 2003, la police du Bengale occidental matraqua les pêcheurs qui étaient allés sur l'île le 16 octobre, journée mondiale de l'alimentation. Leur équipement et leurs paquets d'aliments furent détruits et jetés à la mer. Le CEC fut accusé aussi du massacre des innocents adivasi sans terre qui s'étaient réfugiés dans la réserve de faune de Muthanga, dans le district de Kerala, au Wayanad.

En une initiative coordonnée pour contrecarrer la vague d'expulsions, les Adivasi et d'autres populations forestières des États d'Orissa, Maharashtra, Gujarat, Rajasthan, Tamil Nadu et Madhya Pradesh entreprirent de déposer par milliers, dans les bureaux des districts respectifs, des requêtes concernant la propriété de leurs terres. Cette initiative prit la forme d'un mouvement de masse. La Campagne pour la Survie et la Dignité, une plateforme d'organisations d'Adivasi et d'habitants des forêts de onze États, coordonna des manifestations organisées et divulgua des informations sur ce qui se passait, sur les dispositions légales, sur la violation systématique de ces dernières et sur ce qu'il faudrait faire.

Pour atténuer la tension croissante dans les régions tribales du pays, et pour se racheter, le gouvernement publia en 2004 deux nouvelles circulaires qui prescrivaient la régularisation des terres cultivées par les tribus depuis 1993 et la transformation de tous les hameaux forestiers (les colonies de travailleurs des plantations établies dans des terres boisées) en villages recensés en un délai de six mois. Ces décisions furent suspendues par la Cour suprême de l'Inde. En décembre 2004, une nouvelle série de directives vint interdire l'expulsion des peuples tribaux, sauf dans le cas des « usurpateurs sans droits » » (ce qui voulait dire que les expulsions allaient continuer). Le 12 mai 2005, une autre directive interdisait l'expulsion de tout habitant des forêts sans une enquête appropriée. Une dernière série de directives parue le 3 novembre 2005 instaurait pour la première fois un processus de reconnaissance des droits au niveau villageois. Néanmoins, les expulsions se poursuivent encore aujourd'hui et, ce mois-ci, des gens ont été chassés des forêts dans le tout petit État himalayen de Sikkim.

Les contraintes politiques auxquelles est soumis le gouvernement actuel, jointes aux pressions soutenues et efficaces des mouvements pour les forêts, aboutirent en 2005 à une loi controversée sur les droits forestiers qui, pour la première fois dans l'histoire de l'Inde, mentionne les intérêts et les droits tribaux sur la forêt et promet de les défendre. Cette loi propose 13 droits spécifiques, héréditaires mais non aliénables ni transférables, qui concernent, entre autres, la propriété de terres allant jusqu'à 2,5 hectares, des droits sur les produits forestiers et sur les pâturages, la restitution ou l'annulation illégale de titres, les concessions foncières et les baux, les droits traditionnels et coutumiers, des droits sur les ressources communes, des droits sur l'habitat des groupes tribaux primitifs, le droit d'accès à la diversité biologique, les droits communautaires à la propriété intellectuelle et aux connaissances traditionnelles, et le droit de protéger les forêts.

Le lobby « conservationniste » de l'Inde se dressa contre cette loi, tandis que les ONG et les fonctionnaires forestiers criaient au scandale. Ils s'y opposaient en alléguant qu'elle impliquait de

distribuer les terres boisées aux familles tribales et d'éliminer la protection des forêts, alors que la nature et les gens ne peuvent pas coexister. La loi fut interprétée comme équivalant à « la fin du Tigre de l'Inde » ! Les mouvements pour les forêts s'y opposaient aussi, la considérant comme trop vague. Le gouvernement dut envoyer le texte à un Comité parlementaire conjoint, qui vient seulement de conclure son rapport, après avoir enregistré pendant les trois derniers mois les déclarations des mouvements pour les forêts et des « conservationnistes ». Le rapport n'a pas encore été divulgué, et il faudra attendre pour savoir ce que le gouvernement de l'Inde décidera de faire. Pourtant, il est certain que la nouvelle loi annonce un nouveau départ dans l'histoire des forêts de l'Inde, et que les choses vont changer, en bien ou en mal.

Avec la Loi sur les Droits Forestiers, la lutte des populations forestières de l'Inde entre dans une phase plus décidément politique, où les mouvements pour les forêts devront être constamment vigilants pour obtenir qu'elle bénéficie le plus possible les opprimés et les pauvres parmi les groupes ethniquement et économiquement divers qui habitent dans les forêts du pays et autour d'elles. Il faut veiller à ce que l'établissement du contrôle social des communautés forestières sur les forêts du pays ne soit pas éclipsé par la « communalisation » soudaine et douteuse du puissant lobby de la pâte et du papier et de la Banque mondiale ; le souci de voir la fin de l'hégémonie de l'État sur les forêts ne doit pas équivaloir à se laisser mener par ces forces qui, en outre, prônent sérieusement des réformes législatives et politiques « pro-communautaires » du secteur forestier. La lutte pour les droits des personnes et pour la loi forestière devient ainsi une lutte contre la privatisation imminente des forêts. Bien que les contours physiques de ce combat ne soient pas encore bien définis, il serait prudent de rester sur ses gardes et de ne pas se laisser bercer par la fausse sécurité et l'euphorie que la loi risque de susciter.

Soumitra Ghosh, adresse électronique : soumitrag@gmail.com. Source des informations : Campaign for Survival and Dignity, National Forum of Forest People and Forest Workers.

– Indonésie : l'expansion des plantations d'arbres à pâte, y compris l'acacia

En 2004, le ministre de la sylviculture a lancé, par le biais du Décret n° 101/Menhu-II/2004, une politique d'accélération de la production de bois à pâte pour alimenter l'industrie de la pâte et du papier. Cette politique a été très favorablement accueillie, dans la province de Jambi, par Wira Karya Sakti (WKS), une entreprise forestière filiale du géant Sinar Mas Group (SMG).

SMG est un groupe qui opère aux États-Unis, en Australie, à Singapour, en Chine, à Hong Kong et aux Pays-Bas, et qui embrasse un large éventail d'affaires : le palmier à huile, l'immobilier, les finances par le biais de la Banque Internationale de l'Indonésie (BII), et l'industrie de la pâte et du papier. Asia Pulp & Paper (APP) est le groupe du SMG qui s'occupe de la pâte et du papier (voir le bulletin n° 101 du WRM). Ce groupe géant possède deux usines de pâte en Indonésie – Lontar Papyrus au Jambi, et Indah Kiat Pulp & Paper (IKPP) au Riau – et a obtenu deux concessions pour la production d'arbres à pâte : Arara Abadi (Riau) et Wira Karya Sakti (Jambi).

En fait, la matière première utilisée par APP ne vient pas seulement de ces deux concessions, mais aussi de forêts naturelles réaffectées. En 2000, APP a fait faillite, de sorte que la Bourse de New York a suspendu la vente de ses actions en janvier 2001 ; les dettes de la société s'élevaient à 13,4 millions de dollars. Pourtant, l'entreprise a réussi à maintenir son empire commercial.

À l'heure actuelle, elle est en train d'élargir ses activités en acquérant davantage de terres. Rien que dans les provinces de Jambi et de Riau, elle a réussi à porter l'étendue de ses concessions à 490 000 hectares. Dans le Sud de Sumatra, sa nouvelle concession comprend 380 000 hectares. Elle a aussi repris l'entreprise Finnantara au Kalimantan occidental, qui appartenait auparavant à la société finnoise Stora-Enso. Plus de douze institutions financières et agences de crédit à l'exportation participent à cette expansion, dont Barclays (Royaume-Uni), Norddeutsche Landesbank (Allemagne),

Dresdner Kleiwort (Royaume-Uni / Allemagne), ING (Pays-Bas), Crédit Suisse (Suisse) et Hermes (Allemagne).

Au Jambi, la WKS plante l'essence *Acacia mangium* pour la production de pâte ; elle est aussi le principal fournisseur de l'entreprise de pâte et de papier Lontar Papyrus Pulp and Paper (LPPI), qui est en train d'élargir son champ d'opérations. À ce jour, la surface plantée d'acacias par l'entreprise dans la province a déjà atteint les 500 000 hectares depuis 2004, ce qui représente une augmentation considérable. Les concessions de cette filiale de Sinar Mas sont situées dans quatre districts de Jambi : Tanjung Jabung Timur, Tanjung Jabung Barat, Muaro Jambi et Batanghari.

Plus de 100 000 hectares de forêts qui étaient auparavant des concessions pour la production de bois seront intégrés aux plantations industrielles du groupe Sinar Mas. Il y a peu de temps, la WKS a acquis 38 000 ha d'une ancienne concession forestière. Mais, apparemment, cela ne suffisait pas : la société a repris aussi 65 000 hectares de concessions qui avaient appartenu à Sadarnilla et Lokarahayu et qui étaient contrôlées par l'entreprise étatique Inhutani V. La WKS justifie cette expansion en disant qu'il s'agissait de terres abandonnées, négligées et « en état critique », où l'on pratiquait l'abattage illégal. En fait, la WKS possède déjà 190 000 ha de concessions forestières industrielles.

Un activiste du Jambi, Deni Kurnia, a dénoncé les « surprises » financières que réservaient WKS et LPPI, à l'État comme à toutes les parties concernées. Non seulement les profits offerts par ces entreprises ne sont absolument pas comparables aux conséquences environnementales de leurs pratiques destructrices, mais le gouvernement leur accorde chaque année de nombreux avantages pour qu'elles atteignent leurs « objectifs de production ». De surcroît, l'expansion de ce groupe géant a provoqué des conflits avec la population au sujet des limites et de la possession des terres, comme le prouve le nombre élevé de plaintes et de réclamations présentées.

Le projet de plantations industrielles s'était accompagné de la promesse d'apporter au pays des devises étrangères, mais les rapports sur le terrain parlent plutôt de non-conformité aux lois, de complexités bureaucratiques et de dégradation socioculturelle, économique et environnementale.

Article fondé sur des informations tirées de : "Cooking Acacia in Policy Spices. Policy and Social Analysis of PT Rimba Hutani Mas/Sinar Mas Group, Jambi", Helmi Rivani Noor, Community Alliance for Pulp Paper Advocacy (CAPP), décembre 2005 ; "Position Statement for the withdrawal of the permit extending the area of PT WKS", décembre 2004, déclaration présentée au ministre de la sylviculture de l'Indonésie, MS Kaban, à Jakarta, par plusieurs organisations et particuliers.

– Laos : Suez Energy International et le barrage de Houay Ho

« Nous voulons rendre responsables les entreprises qui ont construit le barrage ou qui en ont tiré profit, que ce soit la société coréenne qui l'a construit ou la société belge qui en est maintenant propriétaire. Il faudrait leur envoyer des lettres disant : 'Vous faites de l'argent avec ceci ; ne pouvez-vous pas accepter votre part de responsabilité et aider les gens qui en ont subi les conséquences, en leur permettant de retourner chez eux ?' Nous avons besoin de terres suffisantes pour pouvoir les cultiver, ce qui implique de retourner à la zone que nous considérons comme notre ancien territoire, et nous avons besoin d'avoir le droit d'y vivre avec respect de nous-mêmes et avec indépendance. »

Un homme de Nya Heun, de la province de Champasak dans le Sud du Laos, a dit ceci à Melanie Scaife, d'Oxfam Australie, en novembre 2005. Le barrage dont il parle est celui de Houay Ho, construit par un consortium intégré par Daewoo (Corée du Sud), Loxley (Thaïlande) et Électricité du Laos. L'électricité produite par ce barrage de 150 MW est exportée en Thaïlande. En 2001, la société belge Tractebel Électricité et Gaz International a acheté une part majoritaire du barrage. En 2003, après une fusion, Tractebel EGI est devenue Suez Energy International, une filiale à cent pour cent de la multinationale Suez.

L'interview par Melanie Scaife de cet homme de Nya Heun, qu'elle a appelé Boun pour protéger son identité, est parue dans le numéro d'avril 2006 de World Rivers Review, une publication de l'International Rivers Network.

« Avant que le barrage ne soit construit nous avions suffisamment à manger », a dit Boun à Scaife. « Nous pêchions dans les rivières, nous cueillions des plantes dans la forêt et nous avions du riz en abondance. Nous étions indépendants, sans besoin d'aide ni de support de personne. À présent, dans la zone où nous avons été réinstallés, nous sommes devenus pauvres et dépendants des autres. »

Boun a été réinstallé à une trentaine de kilomètres de son foyer. « Nous avons besoin de davantage de terres, voilà notre problème essentiel », a dit Boun. « Nous n'avons plus accès aux ressources parce que nous avons été installés dans une zone où il n'y a pas de forêt ni de terre qui nous appartienne. Nous vivions dans une forêt très grande, et nous étions habitués à disposer d'une grande étendue pleine de ressources naturelles. Maintenant on nous a mis dans un espace très réduit, où tout ce qui nous entoure appartient à quelqu'un d'autre, et c'est un choc terrible, la différence est énorme. »

Depuis qu'ils ont été réinstallés, beaucoup de paysans sont obligés de vendre leur travail pour survivre, travaillant dans les villages voisins à désherber les champs des autres. Certains d'entre eux ont commencé à retourner près de leurs anciens villages. « Nous sommes en train de nous rapprocher le plus possible de notre ancien territoire, là où les terres n'ont pas été inondées par le réservoir », a dit Boun. « Nous ne sommes pas autorisés à retourner dans notre ancienne région, donc, officiellement, nous habitons la zone de réinstallation, mais en fait nous n'y sommes presque jamais. L'année dernière, presque la moitié des familles sont parties de là ; cette année, deux tiers d'entre elles. Pour l'instant, le gouvernement n'a rien fait pour nous en empêcher mais, à l'avenir, qui sait ? »

En 2004, Proyecto Gato, une ONG belge, a déposé une plainte en application des Directives pour les Entreprises multinationales de l'OCDE, affirmant que Suez Energy International devrait prendre à sa charge d'indemniser les personnes qui avaient été forcées de déménager à cause du barrage. Proyecto Gato a demandé aussi à Suez Energy International de fournir aux paysans réinstallés des services médicaux de base, du matériel éducatif et des médicaments.

Suez Energy International a répondu qu'elle n'était pas responsable de cette réinstallation qui avait été effectuée avant qu'elle investisse dans le projet. L'OCDE a appuyé cet argument et cité une lettre du ministre de l'industrie du Laos où il déclarait qu'Energy International avait rempli ses obligations contractuelles à l'égard du gouvernement du pays.

En février 2005, par suite des pressions exercées par Proyecto Gato, Suez Energy International a réparé plusieurs puits d'eau potable dans la zone de réinstallation de Houay Ho. Pourtant, les principaux problèmes de subsistance des habitants de Nya Heun, tels que celui de la terre, restent irrésolus.

En octobre 2005, The Vientiane Times a rapporté que la société Houay Ho Power (qui appartient à 70 % à Suez Energy International) prévoyait d'investir 20 millions de dollars pour augmenter sa production d'électricité, en passant de neuf heures par jour à 24 heures par jour. Le projet impliquerait de détourner l'eau de deux autres fleuves vers le réservoir de Houay Ho.

Par hasard, avant de lire l'interview de Boun par Melanie Scaife j'avais déjà écrit trois fois à Pascal Brancart, vice-président chargé du développement commercial durable de Suez Energy International. Je lui ai demandé une copie de l'évaluation d'incidence environnementale de l'expansion, ainsi qu'une liste complète de tous les documents concernant ce projet. Je lui ai demandé si le travail impliquait la construction d'autres barrages (par Suez Energy International ou par d'autres entreprises). Je lui ai demandé s'il y avait des études sur les incidences en aval du détournement de fleuves vers le bassin de Houay Ho. Je lui ai demandé si Suez Energy International estimait que les problèmes de la

réinstallation associée au barrage de Houay Ho avaient été résolus. Et je lui ai demandé copie du rapport d'évaluation environnementale (réalisé par la société-conseil suisse Electrowatt pendant la construction du barrage, dans les années 1990) et du rapport sur l'obligation de diligence (effectué par la société-conseil d'ingénieurs Knight Piésold avant que Tractebel n'acquière une part majoritaire dans le barrage). L'entreprise a toujours refusé de publier ces documents.

Brancart n'a jamais répondu à mes messages. Il n'a jamais répondu à mes appels téléphoniques. Je vais insister. Quand je réussirai à parler avec lui, je lui transmettrai le message que Boun adresse à Suez Energy International : « Un : prenez la responsabilité des effets négatifs du barrage. Deux : aidez-nous à retourner chez nous. »

Chris Lang, adresse électronique : chrislang@t-online.de, www.chrislang.blogspot.com

* GENERAL

– La nouvelle politique de la BID sur les peuples autochtones vaut-elle l'attente ?

En août de cette année, la Banque interaméricaine de développement (BID) rattrapera le peloton avec l'entrée en vigueur de sa première Politique opérationnelle sur les peuples indigènes (OP-765). À l'instar de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, du Programme des Nations unies pour le développement et de nombreuses banques privées, la BID retrouve enfin sa place parmi les autres institutions financières internationales qui ont adopté, au cours des quinze dernières années, des politiques reconnaissant les liens indéniables qui existent entre les droits des peuples autochtones, le développement durable et la réduction de la pauvreté. Les peuples indigènes et leurs défenseurs se demandent maintenant si la politique en question est à la hauteur des attentes.

Sous le feu nourri des critiques soulevées par les effets dévastateurs pour les peuples indigènes des grands projets énergétiques comme le gazoduc de Camisea au Pérou, l'usine hydroélectrique de Caña Brava dans l'Amazonie brésilienne et le barrage hydroélectrique de Yaciretá sur la frontière de l'Argentine et du Paraguay, la BID a annoncé publiquement en 2004 qu'elle allait rédiger, en consultation avec les peuples indigènes, une « stratégie » de développement sans force obligatoire qui tiendrait compte des droits et des inquiétudes de ces peuples. Les peuples indigènes ont été unanimes à railler la Banque et ont affirmé qu'ils n'accepteraient d'être consultés que sur la rédaction d'une politique exécutoire qui oblige la Banque et ses emprunteurs à respecter leurs droits. Confrontée à leur résistance ferme et organisée, la Banque a cédé.

Du printemps 2004 à l'été 2005, la Banque aurait organisé plus de 40 « réunions de consultation » avec les peuples indigènes. Ces consultations portaient surtout sur un « profil » de la politique prévue (une sorte d'ébauche), et non sur le texte véritable. Les peuples indigènes ont beaucoup critiqué ces initiatives, affirmant que les informations importantes n'étaient pas fournies suffisamment à l'avance pour permettre d'en discuter en connaissance de cause. Ils ont dénoncé que leurs commentaires n'étaient pas repris dans les documents de travail et que les membres du « Comité consultatif indigène » institué par la Banque avaient été écartés lors de la rédaction définitive. De surcroît, lorsque la Banque a finalement présenté un document véritable, celui-ci n'a fait l'objet que d'une consultation unique avec les peuples indigènes, qui a eu lieu au Costa Rica en août 2005.

Au milieu de ces critiques, les directeurs exécutifs de la Banque ont adopté un texte et la nouvelle politique est née le 22 février de cette année. Selon leurs propres mots, cette politique a pour but d'accéder à une nouvelle ère de « développement avec identité des peuples indigènes », et de « protéger les peuples autochtones et leurs droits contre les effets adverses et l'exclusion dans les projets de développement financés par la Banque ». Le texte contient plusieurs éléments positifs qui montrent à quel point les peuples indigènes (et leurs alliés à l'intérieur de la Banque et ailleurs) ont

réussi à sensibiliser les directeurs et le personnel de la Banque à leurs droits et besoins. Par exemple, la nouvelle politique inclut la reconnaissance claire des droits collectifs, l'interdiction de la réinstallation forcée, et la prohibition de financer des projets qui excluent les populations pour des raisons d'ethnie ou qui ne respectent pas les droits des peuples indigènes non contactés de vivre à leur guise. Elle reconnaît aussi la jurisprudence du système interaméricain, s'applique à toutes les opérations et activités soutenues par la Banque (et non seulement à des projets spécifiques) et requiert d'arriver à un accord préalable avec les peuples indigènes dans les cas comportant : (i) des effets potentiels adverses considérables, (ii) la commercialisation des ressources culturelles et des connaissances indigènes, (iii) des opérations visant spécifiquement des bénéficiaires indigènes, et (iv) la réinstallation.

Pourtant, la politique a plusieurs défauts qui exigeront une surveillance poussée : les mesures de sauvegarde qu'elle prévoit ne s'appliquent pas aux terres et ressources faisant l'objet de réclamations indigènes en instance ou en litige ; la reconnaissance des systèmes juridiques indigènes et des lois coutumières est limitée ; elle omet de prévoir des instruments indépendants pour vérifier que la Banque et l'emprunteur se conforment à elle ; elle ne prévoit pas expressément la participation ou le contrôle des peuples indigènes au moment de décider de la création ou de la démarcation d'aires protégées ; elle n'exige pas de manière assez générale le consentement préalable, libre et en connaissance de cause des peuples indigènes dans tous les cas où les activités financées par la Banque affecteraient leurs terres, territoires et ressources ; et finalement, il existe une échappatoire (reléguée dans deux notes en bas de page) qui permet à l'emprunteur de satisfaire aux exigences de consultation et de négociation en montrant tout simplement que les peuples indigènes en question ne s'y intéressent pas, ou qu'ils ont convenu qu'il fallait procéder à l'avenir à des négociations et des accords supplémentaires.

La principale faiblesse de la politique est peut-être le fait qu'elle contient beaucoup de termes nuancés, de qualifications et de critères, en particulier pour les processus de consultation, négociation et consentement, ainsi que pour les étapes d'analyse et d'évaluation. De plus, la politique ne fait que promettre que la Banque fournira plus tard les directives, les procédures et les instruments de surveillance et de vérification nécessaires pour la rendre fonctionnelle et l'appliquer.

De ce fait, l'efficacité de la nouvelle politique dépendra surtout de la manière dont le personnel de la Banque et les emprunteurs interpréteront ses dispositions et les appliqueront à partir de directives, procédures et instruments divers qui n'ont pas encore été rédigés ni même ébauchés. La Banque dit qu'elle est en train de les élaborer en ce moment, et qu'elle présentera fin août un inventaire des meilleures pratiques, quelques directives internes de la BID et un plan d'application interne. Il n'a pas été précisé si ces documents essentiels seront publiés durant l'étape d'élaboration, ou si les peuples indigènes participeront à cette dernière.

Donc, valait-il la peine d'attendre cette politique ? Malheureusement, il faudra attendre encore pour le savoir.

Vanessa Jiménez, avocate du Programme sur la législation et les droits de l'homme de l'organisation britannique Forest Peoples Programme.

Vous pouvez obtenir copie de la politique de la BID sur : http://www.iadb.org/sds/ind/site_401_e.htm (en anglais) ou http://www.iadb.org/sds/ind/site_401_s.htm (en espagnol).

– Rapport du CIFOR : les investisseurs ignorent de graves problèmes à propos des usines de pâte

Au cours de la dernière décennie, les institutions financières et les banques d'investissement ont déboursé plus de 40 milliards de dollars pour de nouvelles opérations du secteur de la pâte dans le Sud. Les analystes prévoient que 54 milliards supplémentaires iront financer des usines de pâte dans le Sud

d'ici à 2015, et que la plupart seront au Brésil, en Uruguay, en Chine, dans la région du Mékong et dans les pays baltes.

Compte tenu du volume d'argent impliqué, on pourrait supposer que les banques procèderaient à des analyses minutieuses avant d'investir. Pourtant, il n'en est pas ainsi, d'après un nouveau rapport publié par le Centre pour la Recherche forestière internationale (CIFOR). ["Financing Pulp Mills: An Appraisal of Risk Assessment and Safeguard Procedures", <http://www.wrm.org.uy/plantations/FinancingPulpMills.pdf>]. Ce rapport affirme que l'insuffisance des recherches sur les projets proposés « risque de provoquer une nouvelle vague de projets imprudents qui auraient des conséquences catastrophiques pour les investisseurs, pour les populations tributaires des forêts et pour l'environnement ».

La crise financière d'Asia Pulp and Paper et de ses filiales, en cessation de paiement de ses créiteurs pour 14 milliards de dollars, a affecté les institutions financières du monde entier, mais, comme l'a signalé Chris Barr, membre de CIFOR, au Financial Times, « le secteur financier n'a pas fait suffisamment attention aux leçons qu'il y avait à tirer de la faillite d'APP ».

Le rapport du CIFOR, "Financing Pulp Mills: An Appraisal of Risk Assessment and Safeguard Procedures", s'appuie sur huit années de recherches sur le financement de 67 usines de pâte. Son auteur, Machteld Spek, est un analyste financier qui a plus de 20 années d'expérience.

Spek remarque que l'importance de l'approvisionnement en matière première est souvent sous-estimée au moment de financer les usines de pâte ou dans les rapports des analystes sur les entreprises concernées, malgré le fait que cet approvisionnement représente un fort pourcentage des coûts de production. Lorsque les quatre principaux producteurs de pâte de l'Indonésie ont commencé leurs opérations dans les années 1980 et 1990, ils ont tous annoncé qu'au bout de huit ans ils obtiendraient toute leur matière première de leurs propres plantations. Mais aujourd'hui, l'industrie indonésienne de la pâte « dépend encore du bois des forêts naturelles pour 70 pour cent de leurs besoins de fibre », signale le rapport. Néanmoins, ce manque de matière première n'a pas affecté la capacité des entreprises d'obtenir du financement.

Le rapport de Spek constate que « la plupart des institutions financières et des ECA n'ont toujours pas la capacité d'analyser par elles-mêmes les incidences sociales et environnementales qu'un projet risque d'avoir ». Elles dépendent des informations que leur fournissent les entreprises et les agences multilatérales comme la Société financière internationale de la Banque mondiale (SFI).

La SFI a accordé des prêts à toute une série de projets de pâte nuisibles à l'environnement et à la société, dont Arauco au Chili, Aracruz au Brésil et Advance Agro en Thaïlande. À l'heure actuelle, la SFI considère la possibilité de financer de grandes usines de pâte en Uruguay.

Bien entendu, la SFI déclare qu'elle ne finance aucun projet sans avoir fait évaluer ses incidences environnementales et sociales, mais le rapport de Spek explique pourquoi cela ne suffit pas : « Un défaut structurel dans l'application des politiques de sauvegarde est qu'elles sont orientées par des évaluations environnementales généralement commanditées par les sponsors du projet. Les évaluations environnementales actuelles sont souvent d'une qualité médiocre, qui passe inaperçue parce qu'elles ne sont pas vérifiées par des parties informées. »

Lorsque le conseil de la SFI a convenu de prêter à Aracruz 50 millions USD en novembre 2004, les études environnementales et sociales de la Banque ne l'ont pas prévenu du litige foncier qui existait entre l'entreprise et les peuples indigènes tupinikim et guarani de la province d'Espírito Santo. En mai 2005, six mois après l'approbation du prêt, les Tupinikim et les Guarani ont réclamé à Aracruz un peu plus de 11 000 hectares de leurs terres et ils y ont bâti deux villages. En janvier 2006, Aracruz a été impliquée dans une action policière violente destinée à expulser les habitants de ces villages, qui ont été démolis en utilisant les machines de l'entreprise.

Peu après, la SFI a publié une déclaration suivant laquelle Aracruz avait « décidé de payer d'avance le prêt de la SFI » et que, de ce fait, « la SFI n'avait plus aucun rapport avec ce client ». Les responsables d'Aracruz ont dû sentir que le prêt de la SFI risquait d'attirer trop d'attention sur l'entreprise. Pourtant, les analyses et les sauvegardes de la SFI auraient dû empêcher dès le départ l'existence de ce prêt.

En Uruguay, la société espagnole ENCE et le groupe finnois Botnia prévoient, chacun de son côté, de construire deux usines de pâte dont la capacité totale de production est de 1,5 million de tonnes par an. La SFI considère la possibilité de prêter aux deux projets un total de 400 millions USD. Si elle le fait, plusieurs banques commerciales et agences de crédit à l'exportation viendront à sa suite.

Le rapport du CIFOR signale que l'évaluation d'impact environnemental présentée par Botnia au moment de demander le prêt de la SFI ne tient pas suffisamment compte des problèmes concernant la matière première, l'usage de la terre et l'infrastructure. Grâce aux fortes protestations soulevées en Uruguay comme en Argentine, les documents du projet ont été analysés avec plus de soin que d'habitude, et la SFI vient de mettre en place un plan d'action qui est censé s'attaquer aux points faibles des études préalables.

« Le conflit à propos des usines de pâte uruguayennes a mis au premier plan d'importantes questions environnementales et sociales », a commenté le directeur général du CIFOR, David Kaimowitz. « Pourtant, une question-clé dont on ne s'est pas du tout occupé est de savoir si les usines de pâte auront suffisamment de bois. En l'absence d'un approvisionnement en bois qui soit sûr et durable les risques financiers deviennent énormes. »

Chris Lang, adresse électronique : chrislang@t-online.de, www.chrislang.blogspot.com